

**A3P**  
**Assurance**  
**Prospection**  
**Premiers Pas**

**VOUS**

**VOUS SOUHAITEZ  
VOUS LANCER À L'EXPORT  
EN PROSPECTANT  
DE NOUVEAUX MARCHÉS**

**NOUS**

**NOUS PRENONS EN CHARGE  
VOS PREMIÈRES DÉPENSES  
DE PROSPECTION**

**ASSURANCE FORFAITAIRE  
ET SIMPLIFIÉE CONTRE  
LA PERTE SUBIE EN CAS  
D'ÉCHEC COMMERCIAL**



Produit proposé par Bpifrance Assurance Export qui assure, au nom de l'État et sous son contrôle, votre activité export

# VOUS

## Souhaitez vous lancer à l'export et débiter une prospection à l'étranger

### VOTRE PROJET

Engager des dépenses (non récurrentes) liées à la prospection : frais de voyage, participation à une manifestation commerciale, frais de publicité, site internet, etc.

### VOTRE ENTREPRISE

TPE et PME de tous secteurs, hors négoce international, ayant au moins 1 an d'activité déclarée en France, et dont :

- le chiffre d'affaires (CA) global est inférieur à 50 M€ ;
- le chiffre d'affaires export est inférieur ou égal à 200 000 € ou représente moins de 10 % du CA global

# NOUS

## Avec l'A3P, nous indemnisons vos premières dépenses de prospection et vous nous remboursez en fonction de l'évolution de votre chiffre d'affaires export

### CARACTÉRISTIQUES

- Dépenses de prospection, sans agrément préalable (cf. notice explicative des dépenses couvertes sur [bpifrance.fr](http://bpifrance.fr))
- **Budget maximum garanti** : 10 % du chiffre d'affaires global dans la limite de 30 000 €
- **Quotité garantie** : 65 %
- **Taux d'amortissement** : 10 %
- **Durée de la garantie** : le contrat prend fin au terme du 3<sup>e</sup> exercice fiscal à compter du dépôt de la demande d'assurance, avec **2 périodes successives** :
  - **versement de l'indemnité** : à tout moment, en nous adressant le relevé de dépenses, dans les 12 mois de la prise d'effet de la garantie ;
  - **remboursement de l'indemnité** : calculé sur 10 % du chiffre d'affaires export réalisé au cours des 3 exercices fiscaux publiés à compter du dépôt de la demande
- **Coût** : prime de 4 % des dépenses prises en compte, déduite de l'indemnité (sauf minimum de prime à la signature du contrat : 200 €)

### AVANTAGES

- Soutien de trésorerie
- Produit forfaitaire et simplifié
- Traitement de la demande de garantie en ligne en 48 heures
- Montant des versements limité au montant perçu
- Pas de remboursement des indemnités non amorties à l'issue de la période de remboursement
- Possibilité de bénéficier de 2 A3P successives sur des années différentes et, au-delà, d'une Assurance Prospection « classique »

Pour contacter Bpifrance de votre région : [bpifrance.fr](http://bpifrance.fr)

E-mail : [assurance-export-prospection@bpifrance.fr](mailto:assurance-export-prospection@bpifrance.fr)